

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont Monsieur et Madame WELTERS - CLAES
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 2560 KESSEL Veldstraat n° 16

Le terrain concerné est situé à MANHAY-GRANDMENIL, rue du Pachis, Lafosse et cadastré Section A n° 125 F
– lot n° 1

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale (11,00 M / 11,12 M)
et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation
délivré le 08 mai 2007 à la « S.A. TERRAINS DE LOISIRS » :

- Utilisation de deux matériaux en élévation : crépis de ton gris clair et pierre du pays collée ;
- Présence de baies horizontales ;
- Absence d'encadrement de baies pour le volume annexe en pierre ;
- Construction de la terrasse et aménagement de l'accès latéral en dehors de la zone de construction ;
- Utilisation de L en béton de soutènement pour le car-port et l'accès latéral ;
- Toitures plates sur les volumes secondaires.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante :
Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18
– Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie
de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} avril 2019 au 15 avril 2019 au Collège
communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960
MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 27 mars 2019.

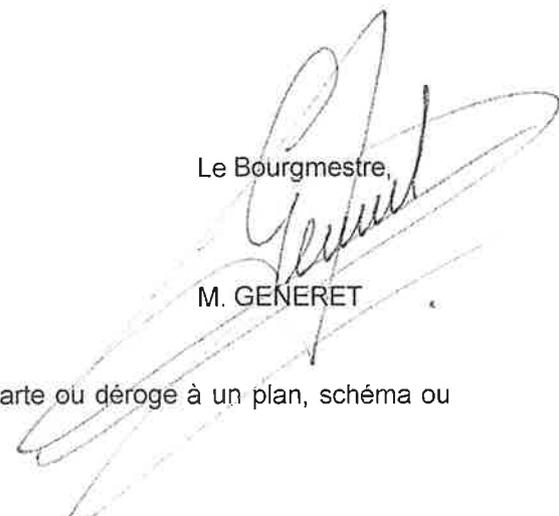
La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GÉNÉRET

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou
guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire